

<p>Rapport 4-7 Avis sur Faire de la région Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Mobilités-Énergie Rapporteur : Jean-François Dugourd</p>	<p>Séance plénière Mardi 27 mars 2018</p>

Le rapport 4-7, Faire de la Région Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive présente un double objet :

1- L'instauration d'une **charte d'adhésion à la stratégie régionale de Bourgogne-Franche-Comté "pour une région à énergie positive"**. Cette charte s'inscrit dans la continuité de la dynamique créée en 2017 suite à la consultation des acteurs. Elle vise à fédérer l'ensemble des acteurs qui adhèrent à cette ambition collective : *"Faire de la Région Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive dès aujourd'hui car Demain, c'est aujourd'hui"*. Il est également prévu une réunion annuelle permettant aux acteurs d'échanger sur leurs avancées.

2- L'attribution d'une subvention de 95 000 euros à ATMO Bourgogne-Franche-Comté afin de faire évoluer son observatoire climat, air, énergie en intégrant des outils de scénarisation énergie climat.

1- Charte d'adhésion à la stratégie régionale de Bourgogne-Franche-Comté "pour une région à énergie positive"

Le CESER note avec satisfaction que cette charte s'inscrit dans une large démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs. Dans son avis relatif à la Stratégie opérationnelle de transition énergétique, adopté en Assemblée plénière le 11 décembre 2017, le CESER appelait de ses vœux l'instauration *"d'une marque de type "ici 2050, la transition énergétique" qui permettrait à ceux qui le souhaitent de s'engager via une charte"*.

Ainsi qu'il l'avait formulé dans ce même avis, le CESER rappelle l'importance de disposer *"de trajectoires par action, sur la durée du mandat afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre et de réaliser si besoin les ajustements nécessaires"*. Il s'agit de fixer des objectifs réalistes et s'y tenir en priorisant :

- la réduction des consommations,
- l'efficacité énergétique (en priorité dans les secteurs du bâtiment et des transports),
- le développement des énergies renouvelables.

Enfin, le CESER insiste sur le rôle primordial de la Région en tant que chef de file pour permettre une **cohérence d'action** sur l'ensemble du territoire. Le CESER reprend une formulation de la Région : "Cela suppose une stratégie globale, puissante, transversale et pluriannuelle dotée de moyens financiers dédiés et appropriés". **Le CESER demande que les actions concrètes qui seront menées soient à la hauteur des ambitions régionales annoncées.**

2- Subvention ATMO Bourgogne-Franche-Comté

Le CESER prend acte de la subvention attribuée à ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Dominique Guyon, au nom de la Confédération paysanne

Le développement des énergies renouvelables : la confédération paysanne attire l'attention et notre vigilance sur les risques d'utilisation de terres agricoles à ces fins "exemple photovoltaïque au sol pertinence des terres porteuses, utilisation de produits nobles dans des unités de méthanisations, etc."

La Confédération paysanne BFC votera cette avis.

Déclaration de Daniel François, au nom de la CGT

La CGT s'interroge par rapport à la sollicitation du Conseil régional.

Lors du débat de décembre 2017 ainsi que lors de travaux et avis préparatoires, chacun a eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet en faisant valoir ses appréciations mais aussi ses doutes et ses exigences.

La CGT quant à elle a pu porter l'exigence d'un véritable service public de l'énergie, de son transport et de sa distribution.

Malheureusement cette affirmation, comme celle du rôle des services de l'État (l'ARF, la DREAL) est à l'opposé des choix faits où les énergies renouvelables ne sont bien souvent que des effets d'aubaines privés payés par les consommateurs et les deniers publics.

La charte reprend les objectifs déterminés en décembre dernier et la subvention à ATMO confirme le choix de faire de cette association un outil régional d'appui.

Nous en prenons acte tout en attendant de connaître le contenu précis des missions confiées et le retour concret pour la Région.

Nous voterons cet avis.

Déclaration d'Alexandre Moine, en tant que Personnalité qualifiée

Le CESER peut saluer le renforcement d'un outil qui soutienne la mise en place d'une intelligence collective vers une intelligence territoriale. Il a été relevé dans plusieurs documents l'importance de la mise en place d'une ingénierie territoriale :

- Étude dynamiques territoriales.

- Dans 5 axes proposés par le CESER en octobre 2016 dans son avis "L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté".

- Contribution du CESER au SRADDET p.4.

Cet outil fait partie d'une telle démarche, qui doit se fonder sur les acteurs locaux, articulé autour d'une co-construction de "leurs" indicateurs à l'aide de dispositifs innovants que sont les observatoires territoriaux. Cela permet un regard commun, la mise en lien concrète des acteurs pour éclairer leur propre avenir. En l'état l'outil est original et mériterait certainement même une plus importante subvention.